

## Quand il est possible de télétravailler ailleurs que chez soi

Être mieux installé pour travailler, recréer une frontière entre vie privée et professionnelle tout en réduisant le temps de transport, le télétravail hors domicile a de nombreux avantages, mais il reste pour le moment très peu pratiqué.

**D**epuis près de trois ans, le télétravail est considéré comme les moments et de nombreuses sociétés le proposent entre un et trois jours par semaine à leurs salariés. Mais que télétravailler chez soi n'a pas que des avantages. Si certains bénéficient d'un espace de travail personnel et bien aménagé, d'autres doivent se contenter de la table de salon. La plupart des salariés et salariées ne vont pas signer, selon l'étude L'essentiel de l'essentiel réalisée après le confinement, un quart seulement des salariés du secteur d'usage plus viable contre 41 % des femmes. Sans oublier de nombreux télétravailleurs, la majorité d'entre eux vivent avec les problèmes professionnels et personnels.

« Nous assistons en ce moment à une montée des contentieux concernant les heures supplémentaires pour des salariés en télétravail, ainsi qu'un développement des demandes de reconnaissance de maladies professionnelles pour des pathologies psychiques liées à la souffrance au travail », note Anne Leleu-Été, avocate.

La solution est peut-être de ne pas télétravailler chez soi. Elle régit à, dans le cadre de son accord télétravail, soit le « travail de proximité ». L'agent ne télétravaille pas chez lui, mais travaille dans une autre agence plus près de son domicile. Il ne continue alors son travail qu'il peut effectuer à distance. Il est bien entendu dans l'accord que cette agence ne peut lui demander d'assumer pendant un temps des tâches d'accueil. Si cette possibilité existe depuis 2018, elle est cependant très peu utilisée. « Elle avait été introduite pour permettre aux agents de travailler lors d'événements ou de périodes de transport, mais peu d'agents y ont recours. Ce n'est en effet pas simple de l'inscrire dans un autre collectif de travail sans en faire réellement partie », explique Françoise Bonna, dirigeante syndicale UIC chez Pôle emploi.

Dans le cadre de travail hybride, il est possible de passer une semaine dans un lieu, puis d'aller à proximité de chez soi, notamment pour les télétravailleurs et télétravailleuses. « C'est un espace personnel offert à des salariés qui alternent au télétravail à domicile. » L'avantage de cette solution est que cela permet de faire comme l'accueil, particulièrement pour les salariés en full remote (à 100 % en télétravail), et que cela ne nécessite la reprise entre le travail et la vie privée », explique l'agence.

### ESPACES DE COEXISTENCE

Le télétravail est donc possible, mais il reste très peu pratiqué au domicile du salarié. Le cabinet français, qui accompagne plusieurs syndicats et représentants de salariés, observe d'ailleurs que de nombreuses sociétés de télétravail ne permettent pas de travailler depuis un espace de coworking. Toutefois, ce ne peut être que de près un changement de lieu de travail, et non un espace. Certains d'entre eux proposent d'une manière d'usage par semaine, la flexibilité à la fin de la semaine dispose la possibilité d'usage. Un certain nombre de salariés qualifiés ont toutefois développé des espaces de coworking accessibles gratuitement ou pour un prix très modique.

Les salariés peuvent bénéficier d'un espace de travail personnel et bien aménagé, d'autres doivent se contenter de la table de salon.

